



## Adhésion par le conseil syndical



ou

## les membres du bureau

### L'adhésion à l'ARC Sud-Ouest vous permet de bénéficier de :

- réponses particularisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à la copropriété,
- informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes constituant le statut de la copropriété,
- accès aux prestations spécifiques à la copropriété sur devis (*voir notre plaquette*),
- réunions d'information sur les thèmes de la copropriété,
- accès au site ARC/UNARC, et au portail de l'adhérent,
- assurance RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du conseil syndical ou les membres du bureau (ASL).

### Vous êtes (cochez la case correspondante) :

Président d'un conseil syndical

Président d'association syndicale libre

Prénom, nom : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Téléphone(s) : .....

Email : .....@.....

La copropriété, l'ASL : .....

Nombre de lots : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Coordonnées du syndic : .....

Téléphone(s) : .....

Email : .....

La cotisation est fonction du nombre de lots principaux qui composent la copropriété (*appartements, habitations, commerces*).

Pour une copropriété constituée :

- Entre 2 et 9 lots la cotisation est de 155 €
- A partir de 10 lots le calcul est le suivant :

**118 € + (nombre de lots X 4.20 €)**  
dans la limite de 999 €

Pour une copropriété constituée uniquement de garages ou d'emplacements de parking :

140 € + (nombre lots x 1,50 €) dans la limite de 440 €

*Tarifs valables jusqu'au  
30/11/2020*

### A.R.C. Sud-Ouest

Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest

#### Le siège

Immeuble le France – Lot A 202 – 73 avenue du Château d'eau – 33700 MERIGNAC

Tél. : 05 57 22 87 36 – [arc-so@arc-so.org](mailto:arc-so@arc-so.org) – [www.arc-so.com](http://www.arc-so.com)

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 41186605600053

### NOS ANTENNES

#### ARC Sud-Ouest Antenne Midi-Pyrénées

4 rue Daims 05 34 42 81 32  
31300 TOULOUSE 06 33 38 01 31  
[toulouse@arc-so.org](mailto:toulouse@arc-so.org)

#### ARC Sud-Ouest Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

Villa les Violettes  
Impasse Odeau  
64140 BILLERE 06 88 95 02 93  
[bearn@arc-so.org](mailto:bearn@arc-so.org)

#### ARC Sud-Ouest Antenne Côte Basque et Landes

Le Capitole  
3 avenue Armand Toulet  
64600 ANGLET 06 82 73 85 30  
[cotebasque@arc-so.org](mailto:cotebasque@arc-so.org)

**Les membres du conseil syndical (ou) les membres du bureau décident d'adhérer à compter du .....**

L'adhésion est acquise pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation préalable 30 jours avant son échéance par courrier recommandé avec accusé réception. Dans le mois précédent l'échéance votre syndic recevra l'appel à cotisation.

**Les frais d'adhésion à l'ARC Sud-Ouest sont des frais d'assistance technique. Ils sont répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.**

### **Procès-verbal de décision du conseil syndical**

*Veillez indiquer les nom – prénom - email - téléphone des membres du conseil syndical*

Conformément à l'article 27 du décret du 17 mars 1967, ledit décret pris pour l'application de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le conseil syndical décide de s'adjoindre les services de l'association ARC Sud-Ouest (Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest) au titre de technicien de la copropriété.

Cette délibération est prise par :

..... voix « pour »

..... voix « contre »

Il est dressé procès-verbal dont copie sera adressée :

- Au syndic pour notification de la délibération du conseil syndical ou des membres du bureau.
- À l'Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest qui adressera les factures au syndic

**Le conseil syndical ou le bureau représenté par son président**

Nom prénom signature